

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

**SÉANCE DU 26 JANVIER 2018**

---

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 19/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

-----  
**Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :**

Déclassement et vente de chemins ruraux:

- Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport du commissaire enquêteur concernant les portions de chemins ruraux suivants :
  - bande de 27m<sup>2</sup> le long de la parcelle C57 en alignement avec la parcelle C1788 Le Bourg le long de la VC1 ;
  - portion de chemin rural le long des parcelles C1007, C 1008, C 1016 C 1015, C1020, C1021 C 1022 et C 1023 lieu-dit Fénier ;
  - portion de chemin rural le long des parcelles C 1581, C1371, C1370, C136, C1734 lieu-dit Montveneur ;
- Le Conseil Municipal décide de désaffecter les portions de chemins ruraux énoncées ci-dessus en vue de leur cession, fixe le prix de vente desdits chemins à 0.60 €/m<sup>2</sup>, auxquels s'ajouteront la prise en charge des frais d'enquête et de publication soit 533.92 € TTC répartis au prorata des surfaces de parcelles entre les acquéreurs, dit que les acquéreurs prendront en charge les frais de bornage (géomètre) et de rédaction d'acte (notaire), dit qu'un droit de passage devra être accordé au propriétaire de la parcelle C1019 sur l'ancienne emprise du chemin le long de sa parcelle, met en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### PLU:

- Monsieur le Maire rappelle le travail effectué ces dernières années pour l'élaboration du PLU et le conseil municipal décide d'arrêter le projet PLU. Celui-ci sera ensuite soumis à enquête publique dans le courant de l'année avant un arrêt définitif à l'automne. Monsieur le Maire rappelle que tous les documents relatifs à la procédure sont disponibles en mairie et, pour partie, sur le site internet.

### Intercommunalité:

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du travail mené par Charlieu Belmont Communauté sur le transfert de la compétence eau. L'obligation de transfert pourrait être reportée de 2020 à 2026. La commune doit poursuivre son travail sur le diagnostic, les périmètres de protection de captage, puis la chloration et la reminéralisation dans l'attente de décision : arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique.

### Budget:

- Monsieur le Maire propose aux conseillers de réaliser le Débat d'Orientation Budgétaire.
- La partie fonctionnement des budgets sera construite sur les mêmes bases que les années précédentes.
- Les grands projets de 2018 sont les suivants : sécurisation de la traversée du bourg et aménagement avec mise en accessibilité des abords de la mairie, finalisation du PLU, mise aux normes électriques de la maison Chignier, programme annuel de voirie, mise en place de l'adressage, création d'un WC au point rencontre, finalisation du diagnostic du réseau d'eau potable et du schéma directeur, de la phase administrative de protection de périmètres de captage, étude d'extension du réseau d'eau potable aux hameaux « Les Sapins » et « Chantefay » + réalisation (si faisable).
- Le projet d'extension de la salle des fêtes sera programmé sur 2019.
- Les demandes de subventions relatives aux dossiers ci-dessus énoncés sont déjà envoyées (Sous-Préfecture, Conseil Départemental).
- Si besoin, la commune fera un emprunt court ou moyen terme.

### Divers:

- Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements d'agents contractuels en cas de nécessité de service. Une remplaçante a été sélectionnée pour assurer le travail de secrétariat pendant le congé maternité de la secrétaire titulaire, une période de travail en doublon sera mise en place courant février (même remplaçante que pour la commune d'Arcinges).
- Il y a eu quelques fuites sur le réseau d'eau à la fin de l'année 2017. Des interventions ont pu être réalisées rapidement et tout fonctionne désormais normalement. Le rendement des sources, qui était très bas en novembre 2017, est revenu à un niveau très élevé, 5 fois supérieur à ce qu'il était alors.
- L'adressage va démarrer dans la commune. Une réunion publique sera organisée pour lancer la procédure et solliciter l'aide des habitants pour que les noms de rue et de chemin tiennent compte le plus possible des appellations locales.



Le Maire  
Yves CROZET

**Prochaine réunion le vendredi 2 mars 2018.**